**Réglement de consultation**

**Reseau de CHALEUR DE ABBEVILLE**

2023-002 FOURNITURE D’UNE CHAUDIERE BIOMASSE DE 2,7 MW AVEC SYSTEME DE CONVOYAGE ET EXTRACTION DES CENDRES

**Date limite de remise des offres :**

**06/10/2023 avant 11h00**

SOMMAIRE

[**1. Objet de la consultation – Dispositions générales 3**](#_heading=h.gjdgxs)

[**1.1.**](#_heading=h.30j0zll) **objet de la consultation 3**

[1.1.1. Description 3](#_heading=h.1fob9te)

[1.1.2. Procédure de passation 3](#_heading=h.3znysh7)

[1.1.3. Code CPV 3](#_heading=h.2p2csry)

[1.1.4. Langue utilisée 3](#_heading=h.2et92p0)

[**1.2.**](#_heading=h.tyjcwt) **Maîtrise d’Ouvrage 3**

[**1.3.**](#_heading=h.3dy6vkm) **Caractéristiques des prestations 3**

[1.3.1. Allotissement 3](#_heading=h.1t3h5sf)

[1.3.2. Durée 3](#_heading=h.4d34og8)

[1.3.3. Prix 4](#_heading=h.2s8eyo1)

[1.3.4. Options 4](#_heading=h.17dp8vu)

[1.3.5. Accord-cadre 4](#_heading=h.3rdcrjn)

[**2. Organisation de la consultation 4**](#_heading=h.26in1rg)

[**2.1.**](#_heading=h.lnxbz9) **Composition du Dossier de consultation des entreprise 4**

[**2.2.**](#_heading=h.35nkun2) **Informations complémentaires et modifications du dce 4**

[2.2.1. Demandes d’informations complémentaires 4](#_heading=h.1ksv4uv)

[2.2.2. Modifications du DCE 5](#_heading=h.44sinio)

[**2.3.**](#_heading=h.2jxsxqh) **variantes 5**

[**2.4.**](#_heading=h.z337ya) **groupement 5**

[**2.5.**](#_heading=h.3j2qqm3) **Durée de validité des offres 5**

[**3. Offres 5**](#_heading=h.1y810tw)

[**3.1.**](#_heading=h.4i7ojhp) **remise des offres 5**

[**3.2.**](#_heading=h.2xcytpi) **contenu des offres 6**

[**3.3.**](#_heading=h.1ci93xb) **analyse des offres 6**

[**4. négociations 6**](#_heading=h.3whwml4)

[**5. Dispositions particulières 6**](#_heading=h.2bn6wsx)

[**5.1.**](#_heading=h.qsh70q) **Erreurs matérielles 6**

[**5.2.**](#_heading=h.1pxezwc) **confidentialité 7**

[**6. Attribution 7**](#_heading=h.49x2ik5)

1. **Objet de la consultation – Dispositions générales**
   1. **objet de la consultation**
      1. Description

Les prestations attendues au titre du présent contrat concernent la fourniture d’une chaudière biomasse de 2,7 MW avec système de convoyage et extraction des cendres pour le réseau de chauffage urbain d’Abbeville :

• Conception de la chaudière

• Fabrication de la chaudière

• Système de convoyage et extraction des cendres

• Livraison et pose sur site

Essais et mise en service

* + 1. Procédure de passation

Le présent contrat est passé en application d’une procédure adaptée conformément à l’article L 2123-3 du Code de la Commande Publique.

Il est soumis aux dispositions des différents textes applicables à DALKIA notamment la directive communautaire n° 2014-25 du 26 février 2014.

* + 1. Langue utilisée

Les offres, les certificats, attestations, déclarations et les offres doivent être rédigées en langue française. Les documents, notamment les certificats et attestations, rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française précisant le nom et l’adresse du traducteur.

* 1. **Maîtrise d’Ouvrage**

Le Maître d’Ouvrage est :

DK5

Tour Europ

33 place des Corolles – TSA12345

92099 Paris La Défense cedex

* 1. **Caractéristiques des prestations**
     1. Allotissement

Sans objet

* + 1. Durée

La durée globale d’exécution est de 6 mois à compter de la date prévisionnelle de commencement d’exécution des prestations. L’exécution du présent marché commence à la date de notification du marché.

* + 1. Prix

Les prix seront indiqués en euros, la valeur de la TVA applicable doit également être indiquée.

* + 1. Options

Le présent contrat fait l’objet et pourra faire l’objet de :

* Contrats similaires (travaux/services) et complémentaires (fournitures) au sens de l’article R2122-4 du Code de la Commande Publique,
* Prestations Supplémentaires Eventuelles

**Le Titulaire ne sera pas indemnisé en cas de non affermissement des tranches optionnelles.**

* + 1. Accord-cadre

Sans objet

1. **Organisation de la consultation**
   1. **Composition du Dossier de consultation des entreprise**

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

* le présent Règlement de la Consultation (RC),
* les Conditions Particulières du Contrat
* les Conditions Générales du Contrat
* les Conditions Techniques du Contrat et annexes
* la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l’ensemble des documents transmis au titre du DCE.

* 1. **Informations complémentaires et modifications du dce**
     1. Demandes d’informations complémentaires

Toute demande d’information complémentaire doit arriver 8 jours avant la date limite de remise des offres sous peine de ne pas être traitée. **Elle doit être faite par le biais de la plateforme www.marchés-securisés.fr.**

Il appartient aux candidats soumissionnant d’analyser le contenu des données transmises et études et d’évaluer, sous leur responsabilité, les compléments qu’ils auront à apporter dans le cadre de la prestation. De ce fait, le futur prestataire ne pourra élever de réclamations au motif d’imprécision ou d’incomplétude de ces documents.

Si pendant l’étude du dossier par les candidats invités à soumissionner, la date limite de remise des offres se trouvait reportée, la stipulation précédente sera applicable en fonction de la nouvelle date.

* + 1. Modifications du DCE

Le Maître d’ouvrage peut apporter certaines précisions et modifications au DCE jusqu’à 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

**Ces précisions et modifications seront présentées par le biais de la plateforme www.marchés-securisés.fr.**

Les Candidats doivent répondre sur la base du DCE modifié sans pouvoir opposer de réclamation à ce sujet.

Tout aménagement des documents contractuels souhaité par un soumissionnaire doit faire l’objet d’une demande écrite jointe au mémoire technique. Cette demande sera étudiée lors de l’analyse des offres et pourra éventuellement faire l’objet d’une négociation. Les clauses pouvant faire l’objet d’une telle demande sont les articles relatifs aux modalités de paiement, les articles relatifs aux pénalités de retard …

* 1. **variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

* 1. **groupement**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement conjoint ou solidaire avec mandataire solidaire.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du contrat.

* 1. **Durée de validité des offres**

La durée de validité de l’offre est fixée à 12 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée au présent règlement. Durant ce délai, l’offre est irrévocable et ne peut être modifiée ou retirée par le soumissionnaire.

A l’expiration de ce délai, et si le maître d’ouvrage lui demande, le soumissionnaire indiquera s’il entend ou non maintenir son offre.

* 1. **Visites obligatoires**

Les candidats doivent réaliser une visite préalable obligatoire sur le site sauf à ce qu’ils soient en mesure de justifier d’une connaissance approfondie de ce dernier. Pour cela, **les candidats** **sont invités à contacter le Maître d’ouvrage via la plateforme Marchés-sécurisés.fr avant 22/09/23 afin qu’une visite soit organisée.**

A l’issue de cette visite, les candidats se verront transmettre un récépissé qu’ils devront joindre à leur offre.

**Les candidats n’ayant pas satisfait à cette obligation verront leur offre déclarée irrégulière**.

1. **Offres**
   1. **remise des offres**

Les offres sont à remettre sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) avant la date limite de remise indiquée en page de garde.

Attention au temps de téléchargement et aux logiciels éventuellement nécessaires.

**Les offres reçues sous format papier, en dehors de la plateforme sus-indiquée et hors délai seront éliminées.**

Aucune signature électronique n’est exigée à ce stade de la procédure (cf. Article 6).

* 1. **contenu des offres**

L’offre doit contenir :

* Eléments administratifs
* la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) en format .xls
* le Détail Quantitatif estimatif (DQE) en format .xls
* Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) en format .xls
* un mémoire d’offre **limité à 50 pages (annexes comprises) détaillé au CTC**
  1. **analyse des offres**

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

* Critère financier : 50% de la note
* Critère technique : 50% de la note :
* Choix des technologies et méthodologie (35/50),
* Sécurité (10/50),
* Environnement (5/50).

Au cours de l’analyse des offres, le Maître d’ouvrage pourra poser des questions d’ordre technique et financier aux candidats qui devront répondre dans le délai qui leur sera imparti.

1. **négociations**

Le Maître d’Ouvrage se réserve la possibilité d’attribuer le contrat sur la base des offres initiales conformément à l’article 2161-17 du Code de la Commande Publique.

1. **Dispositions particulières**
   1. **Erreurs matérielles**

Le Maître d’ouvrage se réserve le droit d’éliminer les offres irrégulières ou d’inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières dans les conditions des articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique.

* 1. **Negociations**

SI NEGOCITATION :

Le Maître d’ouvrage prévoit une/plusieurs phases de négociation et se réserve le droit d’éliminer les offres irrégulières ou d’inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières dans les conditions des articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique.

* 1. **confidentialité**

Le présent marché d’application comprend une clause de confidentialité. Tout manquement aux obligations issues de cette clause de confidentialité pourra conduire au rejet de l’offre de service d’un soumissionnaire ou à la résiliation du marché attribué.

Les candidats sont par ailleurs invités à surligner les informations qu’ils de leurs offres qu’ils jugent confidentielles dans l’hypothèse d’une demande de communication des documents de la consultation par un candidat évincé à l’issue de la procédure.

1. **Attribution**

Les documents contractuels complétés des éventuels éléments issus de la phase de négociation, seront paraphés, datés et signés par le candidat attributaire et le Maître d’Ouvrage à l’issue du délai prévu à l’article R2182-1 du Code de la Commande Publique (sauf application de l’article R.2182-2 du même code) ;